

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur David BORDES.

Excusés :

Madame Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND
Madame Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT
Madame Marie-Claire BERTHIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MALBEC

Absent :

Monsieur Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la réunion du 03 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

- Décision modificative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour imputer au niveau des articles ou chapitres suivants, des crédits supplémentaires :

- + 1 100 euros au niveau du 7391171 pour les dégrèvements jeunes agriculteurs
- + 300 euros au niveau du 673 pour les titres annulés sur les exercices précédents
- + 30 000 euros au niveau du chapitre 011 charges à caractère général

- Immeuble PICARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son aval à la cession du plus grand logement à la personne qui a fait une proposition écrite pour un montant de 80 000.00 euros,
- choisit Maître TRAVELY, notaire à Marcigny, pour la rédaction de l'acte de vente correspondant,
- dit que le prix de vente du second logement s'élève à 70 000.00 euros,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches liées à ce dossier et à signer tous les documents en résultant.

- Location du logement au-dessus de la mairie de Marizy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- porte son choix sur la personne ayant visité l'appartement,
- dit que la location débutera fin janvier 2023 selon la date qui sera mentionnée dans le bail moyennant un loyer mensuel de 400 euros,
- dit que les travaux de rafraîchissement des peintures seront réalisés par les employés communaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents avec le locataire.

- Demande relative au cimetière de Saint Quentin

Suite à une demande portant sur la création d'un jardin du souvenir au niveau du cimetière de Saint Quentin, le Conseil Municipal décide d'étudier la faisabilité de cet équipement et demandera des devis afin d'en connaître le coût.

- Changement d'horaires pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce pour la réduction des plages horaires de l'éclairage public à raison de deux heures par journée (extinction éclairage public à 22 h, sauf le vendredi et samedi soir à 24h, éclairage à 6 h) ?
- donne son aval pour le remplacement progressif des équipements,
- demande à ce que les spots éclairant la chapelle de Saint Quentin ainsi que deux luminaires « zénithal » présents au Brouillat soient rapidement remplacés.

- Priorisation des travaux de voirie 2023

Chiffrés par la Communauté de Communes Le Grand Charolais, les travaux recensés préalablement, notamment avec les adjoints en charge de la voirie, se chiffrent à 116 667.21 euros.

La commission voirie se réunira le mercredi 7 décembre afin de les prioriser et respecter l'enveloppe budgétaire accordée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

- Point sur le sentier

Monsieur le Maire indique que la réunion qui devait avoir lieu avec les services de l'Etat a été repoussée au 14 décembre prochain.

Une demande d'acompte de la subvention obtenue auprès du Département par rapport à l'appel à projets 2018 a été effectuée.

Il conviendra de faire une demande écrite pour demander la prorogation de cette subvention demandée au titre de l'exercice 2020 ainsi que pour la DETR.

Selon une information de l'Agence Technique Départementale et après renseignements pris auprès du directeur du Cerema, il a été confirmé que cet organisme n'octroyait pas de subvention pour un tel projet.

- Chapelle de Saint Quentin et Eglise Saint Denis du Rousset: choix d'un architecte et demandes de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de Monsieur Edouard de Vimal s'élevant à 23 100.00 euros et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre financière correspondante.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions en lien avec ce dossier, notamment auprès de la DRAC, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire,
- retient de ses échanges avec certains membres de l'association pour la défense de la chapelle de Saint Quentin (dont Monsieur le Président) qu'ils seraient favorables au financement de l'étude et des travaux de la chapelle de Saint Quentin en fonction des ressources de l'association,
- prend connaissance du fait que cette association souhaite réaliser quelques aménagements (notamment au niveau de la signalisation) chaque année et ce après avoir obtenu l'aval de l'architecte des bâtiments de France et de la mairie.

- Questions et informations diverses.

Location d'un local à SAS Bourgogne Granulé Bois

SAS Bourgogne Granulé Bois a donné son accord pour une location d'un montant de 500 €/mois TTC, pendant cinq mois renouvelables, à compter du 1^{er} trimestre 2023.

Adressage et gestion informatisée des cimetières

La responsable du SIG est venue en mairie afin d'exposer le travail restant à faire au niveau de la BAL.

Elle a par ailleurs indiqué qu'elle était enfin parvenue à trouver un nouvel intervenant à même de faire un plan informatisé des cimetières et qu'elle donnerait suite à la demande de la commune lorsqu'elle disposerait de tous les éléments.

Affouage

4 personnes se sont inscrites en vue de la distribution des coupes qui s'effectuera ce samedi 3 décembre à 10 heures

Bulletin communal

La commission se réunira afin de procéder à la rédaction des différents articles.

Vœux de la municipalité

La date retenue est celle du dimanche 22 janvier 2023 à 11 h.

Ces vœux auront lieu à la salle des fêtes du Rousset. Au cours de cette cérémonie, seront remis les bons cadeaux et plantes aux personnes ayant participé au concours des maisons fleuries.

Pêche au Lac du Rousset

Elle prendra fin le dimanche 4 décembre au soir et réouvrira le samedi 25 mars 2023.

Demande d'un club d'aéromodélisme

Le Conseil Municipal est informé d'une demande d'un club souhaitant « disposer » du Lac du Rousset 5 à 6 fois par an.

Le Président propose de venir expliquer cette activité au conseil municipal.

Comptages effectués au niveau des bourgs du Rousset et de Marizy

Suite à ces derniers, les solutions préconisées s'avèrent être la mise en place de balises (au niveau des deux bourgs ou de nouveaux aménagements de type faux rond-point ou carrefour surélevé.

Une réflexion sera également à mener sur l'aménagement de la place de Marizy courant 2023.

La séance est levée à 23 h 55 .